



MAIRIE DE LIMANS

Place de la Tour de Guet
04300 Limans

☎ 04.92.73.01.69

✉ mairie.limans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

mar-mer-ven | 8:30-12:30

jeu | 13:30-16:45

Limans, le 27 mars 2019.

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapport

Présents ou représentés : Arnaud BOUTET, Gérard CHAUPIN, Eric CODEMO, Laurent GAUBERT, François ISSEREL-SAVARY, Caroline ROUX, Nathalie SOUCHARD.

Excusés : Jean-Pierre BERGER, Julie BIGOT.

A l'ordre du jour :

Vote du budget principal 2019

- Une fois encore, nous établissons un budget sans connaître les dotations. C'est donc une version prudente qui est proposée au vote, sachant que lorsque les dotations seront connues, les modifications seront effectuées et votées.
- Dépenses de fonctionnement.
- Cette année, des modifications se produisent sur les charges (courantes), notamment parce que nous n'avons plus le SDIS en charge (l'intercommunalité la prend à sa charge), donc 10.000€ en moins au chapitre. Côté recette, l'attribution de compensation communautaire sera donc réduite d'autant.
- Charges à caractère général : nous avons prévu de la voirie comme chaque année, avec à l'esprit que les communes et la ComCom réfléchissent aux voiries d'intérêt communautaire.
- Recettes de fonctionnement.
- Droits de mutation aujourd'hui inconnus, donc pas d'inscription au budget.
- Quelques provisions pour marge de manœuvre côté loyers communaux, pour parer à l'évolution des occupations. Augmentation des autres produits de gestion courante (loyers du bar, de l'ancienne poste, de l'atelier relais de droite).
- Dépenses d'investissement.
- Remboursement d'emprunts qui augmentent, comme prévu (dernières annuités de l'emprunt du bistrot (capital), raccourcissement des durées de remboursement grâce à notre capacité d'autofinancement).
- Accord finalement obtenu de la part des bâtiments de France pour la réserve incendie aux Ybourgues : on démarre donc les travaux, la DETR est donc sauvée.
- Recettes d'investissement.
- **Budget adopté.**

Vote du taux des trois taxes directes locales 2019

- Les taux n'augmentent pas par rapport à l'année passée, mais les assiettes ont été revalorisées. Ils sont de 7% pour la taxe d'habitation, 12% pour le foncier bâti et 34,95% sur le foncier non bâti pour 2019. Il est probable que dans le courant de l'année, nous devions réaffecter le produit de la taxe d'habitation (réforme de la taxe d'habitation).
- **Taux adoptés.**

Vote du budget Eau & Assainissement 2019

- Pas de grosses surprises sur ce budget par rapport à l'année 2018, si ce n'est que le tuyau du pompage au château aura besoin de réparations.
- Le budget est en déséquilibre sur le fonctionnement et l'investissement. On va donc puiser dans les reports pour pouvoir financer les budgets. Nous avons, comme nous l'avons dit, les capacités de financer les pré-études de la STEP. Mais le compte d'exploitation de l'eau & assainissement reste mauvais, notamment parce qu'il nous faut continuer d'amortir la station que nous allons détruire.
- Transfert de la compétence : si aucune commune ne vote contre le transfert d'ici le 1^{er} juin 2019, il sera automatique au 1^{er} janvier 2020. La plupart des communes vont sans doute s'opposer au transfert.
- **Budget adopté.**

Approbation du rapport du service d'eau et d'assainissement potable 2018

- Le rapport, réalisé par la commune, est envoyé à l'Agence régionale de santé.
- La commune distribue, au plus fort de son activité, l'équivalent de 883 habitants. Le rendement a chuté, du fait des fuites importantes et complexes que nous avons connues en 2018.
- L'assainissement collectif dessert 265 habitants au plus fort.
- **Adopté.**

Désignation du maître d'œuvre station d'épuration et demande de financement au conseil départemental sur maîtrise d'œuvre station d'épuration

- IT04, émanation du département, nous fait une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du bureau d'études pour la station d'épuration. Deux offres sur les six qui ont retiré le dossier ont répondu : Hydrétudes (Gap) et Ingésurf (Gard).
- L'écart de prix entre les deux offres se situe d'une part au niveau de l'avant-projet sommaire (APS), Hydrétudes ayant opté pour une solution technique, Ingésurf ayant envisagé trois solutions techniques, et au niveau des prestations annexes (études de perméabilité incluses chez Ingésurf).
- Le choix d'IT04 se porte donc sur Ingésurf pour un total d'honoraires, mission IT04 incluse, à 25.275€, subventionnable à 70%.

- *Le conseil autorise le maire à contracter avec Ingésurf et à présenter la demande de subventionnement.*

Questions diverses

- **Marché hebdomadaire.** Il nous faut prendre un arrêté pour l'organiser, mais auparavant délibérer pour ouvrir le marché, ce que le conseil a autorisé.